

DEPARTEMENT
Seine-et-Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-231

CANTON
Saint-Fargeau-Ponthierry

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
Dammarie-les-Lys

ARRETE DU MAIRE

Objet : Délégation de fonction de monsieur le Maire pour madame Natacha MOUSSARD, conseillère déléguée en charge de la santé

Le Maire de la commune de Dammarie-lès-Lys,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-23 confiant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT l'installation par le conseil municipal du 04 juillet 2020 de madame Natacha MOUSSARD en tant que conseillère,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de donner délégation à madame Natacha MOUSSARD dans les domaines de la santé,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Natacha MOUSSARD reçoit, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation pour les affaires relatives à la santé,

ARTICLE 2 : Madame Natacha MOUSSARD reçoit délégation pour la signature des pièces administratives et comptables ainsi que tout acte ou courrier ayant trait à l'exercice de sa délégation,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, publié au recueil des actes administratifs de la commune et notifié à l'intéressé(e)

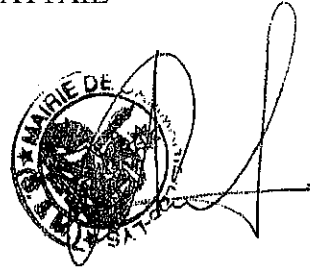
Accusé de réception en préfecture
077-217701523-20200708-2020-231-AI
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Dammarie-lès-Lys ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Le Maire, ou son représentant, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Publié le : **09 JUL. 2020**

Fait à Dammarie-lès-Lys, le ...**08 JUL. 2020**
Le maire
Gilles BATTAIL



Accusé de réception en préfecture
077-217701523-20200708-2020-231-AI
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020